



Le Secrétaire  
du Comité de Bassin

**SEANCE DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE**

**DU 30 JUIN 2017**

**115<sup>ème</sup> SEANCE**

**PROCES-VERBAL**

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE a tenu sa 115<sup>ème</sup> séance le 30 juin 2017 au siège de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, à Douai.

La séance était présidée par Monsieur André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie,

| REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES                                                                                                    |                                      |          |                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------|------------------------|
| " Sous-collège "                                                                                                                                 |                                      | Séance   | Mandats                |
| Régions / Nord Pas-de-Calais Picardie                                                                                                            | CAMBIER Guislain                     | Excusé   | Mandat à M.DUJARDIN    |
| Régions / Nord Pas-de-Calais Picardie                                                                                                            | DE MEREUIL Hortense                  | Présente |                        |
| Régions / Nord Pas-de-Calais Picardie                                                                                                            | DUJARDIN Jean-Marc                   | Présent  |                        |
| Départements / Nord                                                                                                                              | CHRISTOPHE Paul                      | Excusé   | Mandat à M.DUJARDIN    |
| Départements / Nord                                                                                                                              | GOSSET Jean-Marc                     | Présent  | Mandat à M.DETOURNAY   |
| Départements / Nord                                                                                                                              | MARTIN Françoise                     | Excusée  | Mandat à M.RINGOT      |
| Départements / Nord                                                                                                                              | SANCHEZ Caroline                     | Excusée  |                        |
| Départements / Pas-de-Calais                                                                                                                     | DISSAUX Jean-Claude                  | Excusé   |                        |
| Départements / Pas-de-Calais                                                                                                                     | NACHEL Evelyne                       | Excusée  |                        |
| Départements / Pas-de-Calais                                                                                                                     | LEVEUGLE Emmanuelle                  | Excusée  | Mandat à M.RINGOT      |
| Départements / Pas-de-Calais                                                                                                                     | WAROT-LEMAIRE Sophie                 | Excusée  | Mandat à M.BARBIER     |
| Départements / Aisne                                                                                                                             | VANNOBEL Bernadette                  | Excusée  |                        |
| Départements / Somme                                                                                                                             | HAUSSOULIER Stéphane                 | Présent  |                        |
| Départements / Somme                                                                                                                             | DEWAELE Marc                         | Excusé   |                        |
| Départements / Somme                                                                                                                             | BENEDINI Catherine                   | Excusée  |                        |
| Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composées de communes rurales / Littoral                          | CHEVALIER Nicole                     | Excusée  | Mandat à M.RAOULT      |
| Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composées de communes rurales                                     | DEFLESSELLE Claude                   | Présent  |                        |
| Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composées de communes rurales                                     | SERGEANT Michel                      | Présent  |                        |
| Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composées de communes rurales                                     | RAOULT Paul<br>1er Vice-Président CA | Présent  |                        |
| Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 hab.           | DALEUX Lise                          | Excusée  | Mandat à M.DETOURNAY   |
| Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 hab.           | DETOURNAY Alain                      | Présent  |                        |
| Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 hab.           | PATRIS Jacques                       | Excusé   | Mandat à M.DEFLESSELLE |
| Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 hab / Littoral | RINGOT Bertrand                      | Présent  |                        |
| Communes du littoral                                                                                                                             | LECOMTE Jean-Paul (VACANT)           | Excusé   |                        |
| Communes du littoral                                                                                                                             | BONVOISIN Mary                       | Présente | Mandat à M.FLAJOLET    |
| Communes du littoral                                                                                                                             | COLLAS-HURTREL Laurence              | Excusée  | Mandat à M.FLAJOLET    |
| Communes ou groupements de com / Divers                                                                                                          | MATHON Gilbert                       | Présent  |                        |
| Communes ou groupements de com / Divers                                                                                                          | COTEL Jacques                        | Excusé   | Mandat à M.DEFLESSELLE |
| Communes ou groupements de com / Divers                                                                                                          | THIEBAUT Véronique                   | Excusé   | Mandat à M. RAOULT     |
| Communes ou groupements de com / Divers                                                                                                          | FLAJOLET André - Président CB        | Présent  |                        |
| Communes ou groupements de com / Divers                                                                                                          | LENGLET Bernard                      | Présent  |                        |
| Communes ou groupements de com / Divers                                                                                                          | SWITAJ Olivier                       | Excusé   |                        |

af  
Bz

| REPRESENTANTS DES USAGERS                                          |                                                            |          |                     |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------|---------------------|
| " Sous-collège "                                                   |                                                            | Séance   | Mandats             |
| Agriculture                                                        | BRAYER Charlotte                                           | Présente |                     |
| Agriculture                                                        | DELCOURT Luc                                               | Présent  |                     |
| Agriculture                                                        | ROUSSEL Bruno<br>Vice-Président CB                         | Excusé   | Mandat à M.FAICT    |
| Agriculture                                                        | FAICT Olivier                                              | Présent  |                     |
| Agriculture Biologique                                             | DEVENNE Mathieu<br>(en cours de remplacement)              | Excusé   |                     |
| Pêche maritime                                                     | MONTASSINE Gérard                                          | Présent  |                     |
| Batellerie                                                         | LEPERCQ Christophe                                         | Excusé   |                     |
| Tourisme                                                           | LEPINE Francis                                             | Présent  |                     |
| Industrie                                                          | DECOOL François                                            | Présent  |                     |
| Industrie                                                          | DELAUME Jacques                                            | Excusé   |                     |
| Industrie                                                          | DESBUQUOIS Luc                                             | Excusé   | Mandat à M.LEFEBVRE |
| Industrie                                                          | LEFEBVRE Jérôme                                            | Présent  |                     |
| Industrie                                                          | LEMAY Patrick<br>Vice-Président CB / 2nd Vice-Président CA | Excusé   | Mandat à M.DECOL    |
| Industrie                                                          | LUCQ Chantal                                               | Excusée  | Mandat à M.DECOL    |
| Industrie (indust. Portuaire)                                      | POIRIER Thierry                                            | Présent  |                     |
| Industrie                                                          | POULAIN Olivier                                            | Présent  |                     |
| Industrie                                                          | VANTYGHM Thierry                                           | Présent  |                     |
| Producteurs d'Electricité                                          | VAVASSEUR Philippe                                         | Présente |                     |
| Distributeurs d'Eau                                                | MOUSTY Paul                                                | Présente |                     |
| Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique | SKIERSKI Daniel                                            | Présent  |                     |
| Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique | SAILLIOT Pascal<br>Vice-Président CB                       | Présent  |                     |
| Associations agréées de Défense des Consommateurs                  | BULA Danièle                                               | Présente |                     |
| Associations agréées de Défense des Consommateurs                  | POTDEVIN Célia                                             | Présente |                     |
| Associations agréées de Défense des Consommateurs                  | SIX Alain                                                  | Présent  |                     |
| Associations agréées de Protection de la Nature                    | BARBIER Luc                                                | Présent  |                     |
| Associations agréées de Protection de la Nature (Rittoral)         | BAZIN Danièle                                              | Présente |                     |
| Associations agréées de Protection de la Nature                    | TREDEZ Alain                                               | Présent  |                     |
| Associations agréées de Protection de la Nature                    | VERBRUGGHE<br>Ginette                                      | Présente |                     |
| Milieux Socio-Professionnels                                       | ROBITAILLE Hugues                                          | Excusé   |                     |
| Milieux Socio-Professionnels                                       | VALLANT Alain                                              | Présent  |                     |
| Personnes qualifiées                                               | PRZESZLO Yannick                                           | Présent  |                     |
| Personnes qualifiées                                               | DELELIS Annick                                             | Présente |                     |

| REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS                                                                                                                                                                                                      |                                                                 |          |                                                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------|------------------------------------------------------------------|
| " Sous-collège "                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                 | Séance   | Mandats                                                          |
| Préfet de la Région NPDC Picardie(HDF), Préfet Coordonnateur de Bassin ou son représentant                                                                                                                                                                    | LALANDE Michel                                                  | Excusé   | Représenté par M.me Baguet                                       |
| Directeur Inter-régional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant                                                                                                                                                                           | COUPU Jean-Marie                                                | Excusé   | mandat à la DREAL                                                |
| Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant                                                                                                                                                                                                         | TOULHOAT Pierre                                                 | Excusé   | Pas de représentant                                              |
| Directeur Général de l'AFB ou son représentant                                                                                                                                                                                                                | AUBEL Christophe<br>(Délégation permanente à M.FAURIOL Olivier) | Excusé   | Représenté par M.LHORZE                                          |
| Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant                                                                                                                                                                  | GAUTHIER Odile                                                  | Excusée  | Pas de représentant                                              |
| Directeur de l'ARS des HDF ou son représentant                                                                                                                                                                                                                | RICOMES Monique                                                 | Excusée  | Représentée par M.CHATEAU                                        |
| DRAAF HDF ou son représentant<br>(interim)                                                                                                                                                                                                                    | MAURER Luc                                                      | Excusé   | Représenté par M.me LACOMBLEZ                                    |
| SGAR HDF ou son représentant                                                                                                                                                                                                                                  | DEBATTE Magali                                                  | Excusé   | Pas de représentant                                              |
| Directeur Général de VNF ou son représentant                                                                                                                                                                                                                  | GUIMBAUD Thierry                                                | Excusé   | Représenté par M.ASSET                                           |
| DREAL HDF, délégué de Bassin ou son représentant                                                                                                                                                                                                              | MOTYKA Vincent                                                  | Excusé   | Représenté par M.me BAGUET et accompagné de M.PREVOST, M. GREVET |
| DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant                                                                                                                                                                                                       | DE JEKHOWSKY Laurent                                            | Excusé   | Représenté par M.TACHAU                                          |
| Directeur Général de l'IFREMER ou son représentant                                                                                                                                                                                                            | VINCENT Patrick                                                 | Excusé   | Représenté par M.HITIER                                          |
| DIRECCTE HDF ou son représentant                                                                                                                                                                                                                              | BÉNÉVISE Jean-François                                          | Excusé   | Représenté par M.SANDROCK                                        |
| Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant                                                                                                                                                                                             | RAISON Stéphane                                                 | Excusé   | Représenté par M.GREGOIRE                                        |
| Directeur Général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ou son représentant                                                                                                                                                        | THIBAUT Olivier                                                 | Excusé   | Représenté par M.DERIEUX Antoine                                 |
| Directeur Général de la Calais des dépôts et consignations (CDC) ou son représentant                                                                                                                                                                          | LEMAS Pierre-René                                               | Excusé   | Représenté par M.MAEPELS                                         |
|                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                 |          |                                                                  |
|                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                 | Séance   |                                                                  |
| Représentant titulaire au CA                                                                                                                                                                                                                                  | KARPINSKI Jean-Philippe                                         | Présent  |                                                                  |
| Représentant suppléant au CA                                                                                                                                                                                                                                  | LEFEBVRE Jean-Pierre                                            | Présent  |                                                                  |
|                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                 |          |                                                                  |
|                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                 | Séance   |                                                                  |
| Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie                                                                                                                                                                                       | CANNEVA Guillem                                                 | Présent  |                                                                  |
| Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie                                                                                                                                                                                                   | DOSIMONT Pascal                                                 | Excusé   |                                                                  |
| Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, Membre consultatif CA                                                                                                                                                                                          | FLAJOLET André                                                  | Présent  |                                                                  |
| Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie                                                                                                                                                                                              | SOUSSAN-COANTIC                                                 | Excusée  |                                                                  |
| Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Membre consultatif CB                                                                                                                                                             | LALANDE Michel                                                  | Excusé   |                                                                  |
| Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de : AGBEKOD M., MARTIN D., GABELLE C., LESSENS G., DOLLET A., HALKETT C., VALIN V., JOURDAN S., PARMANTIER S., VERHAEGHE H., BLIN F., LEMAREL, PONCET D., DESCAMPS J., LEROY V., DERICQ C. | GALTIER Bertrand                                                | Présent  |                                                                  |
|                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                 |          |                                                                  |
| INTERVENANTS EXTERNES                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                 |          |                                                                  |
| Bureau d'Etudes Eco-décision (Point SOCLE)                                                                                                                                                                                                                    | M.LANGUMIER                                                     | Présent  |                                                                  |
| Bureau d'Etudes Sepia (Point SOCLE)                                                                                                                                                                                                                           | Mme HARLE                                                       | Présente |                                                                  |
| Bureau d'Etudes C2M FI                                                                                                                                                                                                                                        | M.MIQUEU                                                        | Présent  |                                                                  |
| SAGE SENSEE                                                                                                                                                                                                                                                   | M.THIEBAUT                                                      | Présent  |                                                                  |
| Animatrice SAGE SENSEE                                                                                                                                                                                                                                        | Mme BLIN                                                        | Présent  |                                                                  |

## ORDRE DU JOUR

### **Point décisionnel**

- 1- Approbation du procès-verbal du Comité de Bassin du 12 mai 2017
- 2- Elections dans les commissions issues du Comité de Bassin et autres instances de représentation

### **Point d'information institutionnelle**

- 3- Modifications dans la composition du Comité de Bassin suite à la parution des décrets et arrêté du 10 mai 2017

### **Avis du Comité de Bassin**

- 4- Avis sur le Document du SAGE de la Sensée

### **Points d'information**

- 5- Etat d'avancement de la SOCLE
- 6- Contribution du Parlement des Jeunes sur « la solidarité internationale pour l'eau »
- 7- Contribution de l'école écologique franco bulgare sur le thème : « Ensablement, érosion, submersions marines et changement climatique en Baie de Somme.  
Comment concilier les différents enjeux de la Baie de Somme ? »
- 8- Projets de procès-verbaux :
  - Commission Permanente Eau et Agriculture du 10 mars 2017,
  - Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification du 2 juin 2017,
  - Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 2 juin 2017
- 9- Planning des Instances et groupes de travail XI<sup>ème</sup> Programme d'Intervention

## OUVERTURE DE LA SEANCE

**Monsieur André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin, ouvre la séance à 09h36.**

Il salue Michel SERGENT qui vient pour la dernière séance. Celui-ci a demandé à être relevé de ses fonctions car il est également président de la fédération départementale de l'énergie du Pas de Calais, Il s'agit d'un travail qui demande un temps complet. Il indique que M. SERGENT a eu la gentillesse de proposer un remplaçant de haute qualité afin de faciliter les transferts. Il remercie M. SERGENT d'avoir participé à l'ensemble des travaux et d'avoir été un facilitateur.

## POINTS DECISIONNELS

### 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE BASSIN DU 12 MAI 2017

**M. FLAJOLET** demande si des observations sont à exprimer sur la rédaction du procès-verbal du 12 mai 2017.

Pas de remarque.

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

### 2 – ELECTIONS DANS LES COMMISSIONS ISSUES DU COMITE DE BASSIN ET AUTRES INSTANCES DE REPRESENTATION

**M. GALTIER** présente, en référence aux points et sous-points correspondants, les élections proposées à cette séance du 30 juin 2017.

Il indique qu'il faut procéder à des nominations au sein des différentes commissions du Comité de Bassin d'autant que les personnes qui sont remplacées jouent un rôle actif au sein de ses commissions.

Il indique qu'il y a des nouveaux membres au sein des commissions issues du comité de bassin. Il rappelle que deux des nouveaux membres avaient été présentés lors de la séance précédente, Il s'agit de Madame Marie BONVOISIN et de Madame Véronique THIEBAUT. Depuis le 14 juin dernier, M. Alain TREDEZ représente la fédération Nord Nature Environnement.

- La Commission Permanente Eau et Agriculture,
- La Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable,
- La Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification qui traite du SDAGE, du Programme de Mesures et qui donne des avis sur les directives liées à l'eau, sur les schémas d'aménagement des eaux, les contrats de rivières, les schémas directeurs de prévision des crues ainsi que sur la création des établissements publics territoriaux de bassin et des redevances des EPTB. Il précise que les commissions territoriales jouent un rôle en terme de consultation et d'orientation dans le cadre des compétences du comité de bassin en matière de planification.
- La Commission Inondation qui n'est pas pilotée par l'agence donne des avis sur les plans d'action des inondations, sur le plan de gestion des risques inondations et fait le lien avec la mission d'appui technique de bassin.

## 2.1 – ELECTION DANS LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE

- Election au sein de la Commission Permanente Eau et Agriculture, d'un représentant au titre des usagers non professionnels.

**Membre sortant : J. DANLOUX**

Le vote se déroule à main levée.

**Pour représenter les usagers non professionnels :**

**En fonction du scrutin suivant :**

**Membres inscrits : 31**

**Blancs : 0**

**Membres présents : 22**

**Nuls : 0**

**Mandats : 4**

**Suffrages exprimés : 26**

**Votants : 26**

**Mme POTDEVIN Célia est élue au sein de la Commission Permanente Eau et Agriculture avec 26 voix (unanimité)**

Les 8 autres membres du collège des usagers de la Commission Permanente Eau et Agriculture sont :

Membres élus le 4 juillet 2014 par délibération n°14-B-011 :

- **Mr Luc DESBUQUOIS** (industrie)
- **Mr Jérôme LEFEBVRE** (industrie)
- **Mr Hugues ROBITAILLE** (milieux socio-professionnels)

Membres de droit, représentants de l'agriculture :

- **Mme BRAYER Charlotte,**
- **Mr DELCOURT Luc,**
- **Mr FAICT Olivier,**
- **Mr ROUSSEL Bruno,**
- **X (en cours de nomination)**

**Mme POTDEVIN** mentionne qu'il est nécessaire d'avoir un représentant des consommateurs au sein de cette commission pour les questions d'agriculture, de qualité de l'eau et de qualité dans les SPANC et certains territoires ruraux.

Arrivée de M. TREDEZ 9H45

## 2.2.1 – ELECTIONS DANS LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Election au sein de la Commission Permanente de l'action internationale et du développement durable, d'un représentant au titre des usagers.

**Membre sortant : J. DANLOUX**

**Pour représenter les usagers :**

**En fonction du scrutin suivant :**

**Membres inscrits : 31**

**Blancs : 0**

**Membres présents : 23**

**Nuls : 0**

**Mandats : 4**

**Suffrages exprimés : 27**

**Votants : 27**

**Mme DELELIS Annick est élue au sein de la Commission Permanente de l'action internationale et du développement durable, avec 27 voix (unanimité)**

**Les 4 autres membres du collège des usagers de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable, élus le 4 juillet 2014 par délibération n°14-B-015, sont :**

- Mme Ginette DHENIN-VERBRUGGHE**
- Mr Jacques DELAUME**
- Mr Olivier FAICT**
- Mr Alain SIX**

#### **2.2.2 – ELECTIONS DANS LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**- Election au sein de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable, d'un siège de Vice-Président.**

**Membre sortant : J. DANLOUX**

**Pour représenter les usagers à la Vice-Présidence :**

**En fonction du scrutin suivant :**

**Membres inscrits : 61**

**Blancs : 0**

**Membres présents : 33**

**Nuls : 0**

**Mandats : 17**

**Suffrages exprimés : 50**

**Votants : 50**

**Mme DELELIS Annick est élue au sein de la Commission Permanente de l'action internationale et du développement durable, avec 50 voix (unanimité)**

#### **2.3 – ELECTIONS DANS LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION**

**- Election au sein de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification, d'un représentant pour représenter les communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau.**

**Membre sortant : J.F RAPIN**

**Pour représenter les communes :**

**En fonction du scrutin suivant :**

**Membres inscrits : 30**

**Blancs : 1**

**Membres présents : 10**

**Nuls : 0**



**Mandats : 12 Suffrages exprimés : 21**

**Votants : 22**

1 Abstention de M. FLAJOLET

**M. FLAJOLET André est élu au sein de la Commission Permanente Eau du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification (21 voix moins une abstention).**

Les 11 autres membres du collège des collectivités territoriales de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification élus par délibérations n°14-B-006 du Comité de Bassin du 4 juillet 2014, n°15-B-005 du Comité de Bassin du 10 juillet 2015, n°16-B-003 du Comité de Bassin du 7 juillet 2016, sont :

Au titre de représentant des Conseils Régionaux :

- **M. Jean-Marc DUJARDIN**

Au titre de représentants des Conseils Départementaux :

- **M. Marc DEWAELE**
- **M. Stéphane HAUSSOULIER**
- **Mme Emmanuelle LEVEUGLE**
- **Mme Françoise MARTIN**
- **Mme Sophie WAROT-LEMAIRE**

Au titre de représentants des Communes ou de leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau :

- **Mme Lyse DALEUX**
- **M. Alain DETOURNAY**
- **M. Bernard LENGLET**
- **M. Olivier SWITAJ**
- **X (siège vacant de M. Jean-Paul LECOMTE)**

### **2.3.2 – ELECTIONS DANS LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION**

**M. GALTIER** indique qu'il s'agit de prendre acte d'une décision prise par le Préfet Coordinateur de Bassin. Celui-ci a désigné M. LEPAN comme représentant « hors Comité de Bassin » de la Commission Permanente du Milieu Naturel et Aquatique et de la Planification en remplacement de Monsieur Gustave HERBO.

Il indique également que le Comité National des Pêches Maritimes a été saisi pour désigner le remplaçant de Monsieur Patrick FRANCOIS. Il souligne que le siège est actuellement vacant.

**Il précise que la désignation de M. LEPAN doit être actée par le Comité de Bassin.**

**M. FLAJOLET** complète en indiquant que l'Agence a reçu un courrier de Monsieur le Préfet, demandant à l'Agence de prendre acte de la désignation de M. LEPAN.

- Election au sein de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification, d'un représentant pour représenter les communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau.

|                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Associations agréées de pêche et de pisciculture désignés par la Fédération Nationale de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique | <b>BLANCHARD Michel</b><br>Président de la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique                                                           |
|                                                                                                                                           | <b>DUBRULLE Jean-Paul</b><br>2ème vice-président de la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique                                               |
|                                                                                                                                           | <b>LARIVIERE Patrick</b><br>Vice-président de la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique                                                         |
| Pêche maritime désigné par le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins                                                 | <b>VACANT</b><br><i>En cours de remplacement : FRANCOIS Patrick, Vice-Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Nord Pas-de-Calais Picardie</i> |
| Associations agréées d'aquaculture et de conchyliculture désigné par le Comité National de la Conchyliculture                             | <b>DAUBELCOUR Alain</b><br>Représentant du secteur du Nord Pas-de-Calais au Comité régional de la Conchyliculture de Normandie Mer du Nord                                     |
| Associations agréées de protection de la nature désignés par le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, Préfet Coordonnateur de Bassin    | <b>MARIETTE Michel</b><br>Vice-Président de ADELFA - Assemblée de défense de l'environnement du littoral<br>Flandres Artois                                                    |
|                                                                                                                                           | <b>LEPAN René</b><br>Président du Mouvement National de lutte pour l'Environnement Sensée Scarpe<br>Escaut                                                                     |
|                                                                                                                                           | <b>WATTEZ Céline</b><br>Représentante de l'Association Lestrem Nature, chargée de mission                                                                                      |
|                                                                                                                                           | <b>COUTEAUX Clémentine</b><br>Responsable antenne Somme<br>Conservatoire d'espaces naturels de Picardie                                                                        |

Le Comité de Bassin prend acte de la nouvelle composition du collège des membres hors comité de bassin de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification.

## 2.4 – ELECTIONS DANS LA COMMISSION TERRITORIALE FLEUVES COTIERS AUTHIE CANCHE BOULONNAIS

- Election au sein de la Commission Territoriale fleuves cotiers Authie Canche Boulonnais, d'un représentant pour représenter les usagers et les collectivités territoriales.

Membre sortant : J.F RAPIN

Membres éligibles : 2

Le vote est reporté au prochain Comité de Bassin pour absence de candidat

## 2.5 – ELECTIONS DANS LA COMMISSION INONDATION

- Election au sein de la Commission Inondation d'un représentant des usagers.

Membre sortant : M. DANLOUX

**Pour représenter les usagers :**

**En fonction du scrutin suivant :**

|                              |                                |
|------------------------------|--------------------------------|
| <b>Membres inscrits : 31</b> | <b>Blancs : 0</b>              |
| <b>Membres présents : 24</b> | <b>Nuls : 0</b>                |
| <b>Mandats : 4</b>           | <b>Suffrages exprimés : 28</b> |
| <b>Votants : 28</b>          |                                |

**M. TREDEZ Alain est désigné au sein de la Commission Inondation pour représenter les usagers avec 28 voix unanimité.**

Les autres représentants de la Commission Inondation sont :

Elus par délibération n°16-B-011 du Comité de Bassin du 9 décembre 2016

Représentants des communes ou groupements de communes :

- **Mme DALEUX Lise,**
- **M. DETOURNAY Alain,**
- **M. LENGLET Bernard,** Président du Comité de Labellisation,
- **M. MATHON Gilbert,**
- **M. PATRIS Jacques,**
- **M. RAOULT Paul,**
- **M. RINGOT Bertrand,**
- **M. SWITAJ Olivier**

Autres représentants des collectivités territoriales :

- **M. CHRISTOPHE Paul,**
- **M. DISSAUX Jean-Claude,**
- **M. HAUSSOULIER Stéphane,**
- **M. LEVEUGLE Emmanuelle**

Elus par délibération n°14-B-019 du Comité de Bassin du 4 juillet 2014 et par délibération n°15-B-014 du Comité de Bassin du 16 octobre 2015 :

- **M Luc BARBIER,**
- **Mme Danièle BAZIN,**
- **Mme Danièle BULA,**
- **M. Olivier FAICT,**
- **Mme Célia POTDEVIN,**
- **M. Yannick PRZESZLO,**
- **M. Hugues ROBITAILLE,**
- **M. Bruno ROUSSEL**

Arrivée de Mme DELELIS à 9h56

### 3 – MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DU COMITE DE BASSIN SUITE A LA PARUTION DES DECRETS ARRETES DU 10 MAI 2017

**M. GALTIER** précise qu'il s'agit d'un point qui avait déjà été introduit lors de la dernière réunion, il est approfondi aujourd'hui.

Il mentionne que la Loi du 08 août 2016, relative à la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages, a adopté un certain nombre de dispositions sur la composition des Comités de Bassin.

**M. GALTIER** présente, en référence aux points correspondants, les modifications dans la composition du Comité de Bassin suite à la parution des décrets arrêtés du 10 mai 2017.

#### Remarques et débats :

**Mme DE MEREUIL** indique qu'elle vient de constater qu'elle ne siègerait plus au Comité de Bassin.

**M. FLAJOLET** précise que le nombre de siège passe de 3 à 2 et que cela ne dépend pas du président du Comité de Bassin.

**M. SIX** indique que les consommateurs espéraient avoir quelques sièges supplémentaires pour les représenter au Comité de Bassin.

**M. CANEVA** mentionne que dans l'évolution de la composition des Comités de Bassin, s'agissant des représentants des usagers, le principe est de ne pas modifier la composition globale et le nombre de représentant des usagers. Il indique que pour adapter la composition, la représentation des autres enjeux et notamment des enjeux de la biodiversité, il a été proposé d'introduire un représentant de la sylviculture. Par contre dans le collège des élus, il a fallu supprimer des postes pour faire de la place à d'autres collectivités représentatives des enjeux de l'eau. Pour le collège des usagers, les CESER se regroupant avec la fusion des régions, cela a libéré un poste. L'introduction des représentants de la biodiversité dans le collège des usagers a pu se faire sans trop de modification des équilibres.

### 4 – AVIS SUR LE DOCUMENT DU SAGE DE LA SENSÉE

**Mme BLIN** présente, en référence aux points correspondants, le document du SAGE de la Sensée.

**M. THIEBAUT** excuse **M. BEAUCHAMP**, président de la CLE du SAGE de la Sensée de ne pas être présent au Comité de Bassin.

Il reprecise le cadre et le contexte. Il indique que le Sage de la Sensée est porté par l'Institution interdépartementale Nord Pas de Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, une institution créée en 1987 par les départements, les conseils départementaux du Nord et du Pas de Calais pour assurer les études et les travaux nécessaires à l'écoulement de l'eau sur le bassin versant de la Sensée. Il indique que l'Institution a porté un contrat de rivière de 1992 à 2001 et depuis 2001 l'élaboration du SAGE de la Sensée, l'institution va probablement laisser la place au syndicat mixte de l'Escaut qui de ce fait devrait agrandir son périmètre.

**M. PREVOST** indique que l'avis du Comité de Bassin est requis sur deux points :

- La compatibilité du projet de SAGE avec le SDAGE
- La cohérence avec les SAGE limitrophes

Il indique qu'il est proposé au Comité de Bassin un avis favorable, validé par la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification assorti d'une recommandation visant la poursuite des réflexions sur la définition des zones à enjeux environnementaux.

Il souligne que le travail élaboré par le SAGE de la Sensée a conduit à ne pas définir des zones à enjeu environnemental mais à commencer à recueillir des données et à proposer des analyses complémentaires. Il rappelle que la CPMNAP propose de recommander à ce SAGE de poursuivre cette réflexion après son approbation.

## Remarques :

**Mme VERBRUGGHE** souligne que dans l'enjeu 3 page 23 du document du SAGE, on ne trouve pas dans les mesures principales le reboisement ou l'installation de haies sur un bassin versant agricole peu boisé avec des phénomènes d'érosion et de coulées de boues fréquentes.

Elle remarque également page 29, sur la mise en œuvre des actions du SAGE, qu'il faudrait y ajouter les associations. Elle rappelle que ces dernières sont les mieux placées en matière de pédagogie auprès des habitants.

**M. TREDEZ** souligne que le travail effectué il y a quelques années devrait être exploité aujourd'hui.

**Mme DE MEREUIL** demande s'il n'y aurait pas un risque avec le canal Seine Nord, de déplacement important de masse d'eau et d'assèchement des marais qui sont dans la vallée de la Sensée. Elle demande si le SAGE va être représenté dans la construction du canal Seine Nord.

**M. LENGLET** confirme que la CPMNAP a donné un avis favorable au projet de SAGE. Il souligne que le Président Beauchamp est intervenu auprès de VNF lors du retrait d'une écluse qui pouvait avoir un impact fort sur la nappe. Il précise que lors de la dernière commission permanente, des représentants de VNF sont intervenus afin de faire une présentation du Canal Seine Nord. Il indique que le cabinet ANTEA a réalisé une étude afin de vérifier l'impact sur les prélèvements et sur le risque.

**M. RAOULT** indique qu'en supprimant une écluse, des risques ont été pris par rapport à la nappe phréatique afin de faire des économies. Il indique qu'il faut s'assurer de l'étanchéité du canal. Il souligne qu'il faudra suivre très attentivement les travaux sur le terrain et s'assurer que l'étanchéité promise par les ingénieurs se fera de manière effective afin de ne pas contaminer une nappe phréatique qui alimente un territoire très dense.

**M. FLAJOLET** rappelle la nécessité de l'ANC qui est un vecteur majeur de prise de conscience par les citoyens de l'ensemble des enjeux.

Il demande s'il est possible d'avoir un état des lieux des SAGE limitrophes et de l'endroit où ils se trouvent sur une échelle de 0 à 10 dans leur élaboration et leur réussite.

**M. THIEBAUT** souligne que M. BEAUCHAMP est très vigilant quant aux impacts du canal Seine Nord et a souhaité une concertation entre les membres de la Commission Locale de l'Eau et ceux de la mission Seine Nord.

Par rapport à l'érosion des sols, il indique que dans le document du SAGE, il y a une mesure qui vise à limiter l'érosion des sols, avec la mise en place d'hydraulique douce de type haies ou fascines. Concernant le projet porté par M. TREDEZ, il est toujours d'actualité, aidé par la Communauté de Communes du Sud Artois.

En ce qui concerne l'ANC, il indique qu'il y a eu dans un premier temps, une définition des zones à enjeux environnementales selon l'application de la méthode de l'Agence de l'Eau, en arrivant à la conclusion qu'il n'y avait pas de zone à enjeux environnementaux malgré l'intérêt que cela présentait. Il précise qu'un avis des communes et communautés de communes a été demandé. Celles-ci ne souhaitent pas de zones à enjeux environnemental.

Il indique qu'avec la recommandation du Comité de Bassin, le SAGE de la Sensée va continuer le travail de définition des zones à enjeux.

Il précise que la structure porteuse qui a été créée et financée par les départements sera dissoute en fin d'année 2017. Il précise que des discussions sont en cours pour que le travail des institutions soit repris par le syndicat mixte de l'Escaut qui agrandirait son périmètre au périmètre du SAGE de la Sensée.

Il précise l'état des lieux des SAGE environnants :

- SAGE Scarpe Aval : en cours de révision
- SAGE de l'Escaut : en cours d'élaboration
- SAGE de la Haute Somme : approuvé
- SAGE Somme Aval et Cours d'eau : en élaboration
- SAGE de l'Authie : en cours d'approbation
- SAGE Scarpe Amont : en cours d'élaboration.

**M. FLAJOLET** demande que le Comité de Bassin fasse la synthèse des remarques pour les faire connaître à la Commission Locale de l'Eau et suive l'avis de la DREAL pour permettre aux uns et aux autres de continuer à avancer sur le chemin qui doit les conduire à la fin de l'année pour émettre un document encore plus cohérent.

**Le Comité de Bassin du 30 juin 2017 donne un avis favorable au document du SAGE de la Sensée et demande que soit poursuivi le travail de délimitation des zones à enjeux environnementaux.**

#### 4 abstentions

- Monsieur TREDEZ,
- Monsieur VAILLANT,
- Monsieur BARBIER,
- Madame VERBRUGGHE

### 5 – ETAT D'AVANCEMENT DE LA SOCLE

**Mme BAGUET** souligne qu'il s'agit d'un dossier important et complexe qui est porté à la connaissance du Comité de Bassin. Celui-ci reviendra devant le Comité de Bassin en fin d'année pour son adoption. Elle souligne que cette stratégie d'organisation des collectivités locales sur l'eau est un document nouveau à élaborer, que le Préfet de Bassin sera amené à adjoindre au SDAGE avant la fin de l'année.

Elle précise que cela a fait l'objet d'un travail important de la part des services de l'Etat, des services de l'Agence et avec l'appui d'un groupement de bureau d'études qui s'inscrit dans une trajectoire de changement assez importante, puisque les collectivités locales ont été amenées à se réorganiser en vertu des lois MAPTAM et Notre.

Elle rappelle l'attribution de par la loi au 1<sup>er</sup> janvier de la compétence GEMAPI aux EPCI qui ont été créées il y a quelques temps. Elle mentionne qu'il s'agit d'un calendrier de mise en place sur les années qui viennent de ses compétences qui sont impactantes. Elle indique que la stratégie vise à accompagner la bonne mise en place des changements.

**M. FLAJOLET** précise qu'il s'agit d'une sorte de bréviaire pour toutes les collectivités territoriales qui se mettent en place. Il s'agit d'un véritable code de conduite auxquelles personne n'échappera dans les prises de décision et qui concerne la totalité des acteurs. Il rappelle que la SOCLE va redistribuer complètement les cartes des responsabilités.

**Mme BAGUET** indique qu'il s'agit d'un outil d'accompagnement d'éclairage pour aider.

**M. GREVET** et le bureau d'étude présentent, en référence aux points correspondants, l'état d'avancement de la SOCLE ainsi que les recommandations.

#### **Remarques :**

**M. TREDEZ** souhaite ajouter une recommandation. Il indique que la complexité reste un obstacle à l'appropriation par les citoyens. Il indique que le citoyen de base reste le dépositaire de la souveraineté populaire. Il souligne que cette incompréhension génère de la méfiance de la part de la population. Il indique que la revendication est de confier le sujet à ceux qui ont la compétence et traiter les associations comme des partenaires de fonctionnalité et non comme des partenaires annexes dans les programmes de politiques publiques.

**Mme BAZIN** souligne que l'information vient en fin de parcours, hors il s'agit d'un prérequis. Elle indique qu'il y a un gros effort à faire de pédagogie dans une évolution permanente sur le plan juridique et sur le plan du changement climatique qui amène une très grande urgence.

Elle souhaite connaître la liste des personnes que le bureau d'étude a rencontré. Elle souligne qu'il y a une relation qu'il ne faut pas ignorer entre les inondations et la submersion marine.

**M. BARBIER** approuve la coordination littoral / continent. Il indique qu'il faut prendre en compte dans un contexte de changement climatique, les secteurs qui sont sous l'influence de l'incursion marine potentiel. Il s'interroge quant à l'utilisation de la GEMAPI en terme de transfert de charge et à l'évolution des compétences de l'Agence de l'eau sur la biodiversité. Il indique qu'il serait intéressant d'avoir un volet observatoire sur la répartition des masses financières qui sont engagées.

**M. MONTASSINE** indique que la dérive littorale n'est pas clairement définie et les acteurs qui interagissent n'ont pas toujours conscience des répercussions dans les différents espaces aquatiques. Il indique que l'interprétation reste très difficile même avec des connaissances.

**M. LENGLET** apprécie la pertinence des recommandations qui ont été faites suite à cette présentation de la SOCLE. Il rappelle que la gouvernance de l'eau se construit à partir de trois piliers : l'Etat, les Agences de l'Eau et les acteurs de l'eau du territoire, les élus du territoire organisés de façon cohérente sur le territoire. Il souligne qu'avec une telle organisation, il est possible de bâtir une organisation structurée, articulée avec des plans de financement cohérents et reconnu, qui permettront d'avancer. Il indique qu'il ne faut pas oublier la fonction première d'un SAGE : qu'il s'agit d'une feuille de route pour l'avenir qui se construit à partir d'une stratégie d'ensemble. Il rappelle que la participation doit toucher l'usager et le citoyen. Il rappelle qu'il faut faire en sorte d'aller à l'essentiel et d'organiser l'appropriation d'une démarche à l'échelle des territoires cohérents. Il souligne qu'il y a un gros travail de pédagogie.

**M. FLAJOLET** reprend les propos de M. TREDEZ en indiquant que l'on vit dans un monde où domine la complexité. Il indique que le risque serait de vouloir découper cette complexité de façon analytique pour regarder chaque élément et ne plus avoir la transversalité qui est indispensable et au cœur de la stratégie. Il s'interroge sur la manière d'expliquer la complexité avec des mots simples et de faire en sorte que le schéma d'information et d'éducation puisse être limpide.

Il rappelle qu'il ne faut pas négliger le problème de l'étiage au même titre que celui des inondations. Il indique que le changement climatique entraîne des modifications structurelles y compris sur les interactions littoral / continent. Il souligne que tout ceux-ci est la complexité du rapport de l'homme au monde, la place de l'eau dans la ville. Il indique qu'il y a des perceptives hyper importantes dans la SOCLE.

**M. TREDEZ** indique que c'est la globalité qui prime. La pédagogie n'est pas une compétence administrative.

**M. MIQUEU** indique qu'ont été auditionnés des élus des collectivités territoriales gestionnaires des cinq départements uniquement, il n'y a pas de représentant des usagers. Il indique qu'il s'agit d'une période ingrate pour les élus et les citoyens du fait de la complexité. Il souligne que sur un même territoire peuvent se télescoper 4 sources de financement qui mériteront une pédagogie adaptée. Il demande si avec le changement climatique et les débats sur l'urbanisation, il est possible de faire de la pédagogie et construire des éléments de réponse.

**M. LANGUMIER** remercie les intervenants qui sont intervenus sur la question des inondations, fluviales et submersions marines, il souligne qu'il y a de vrais enjeux.

**M. FLAJOLET** demande que les représentants de la DREAL rappellent le calendrier.

**M. GREVET** précise que le Comité de Bassin du 30 juin représente un point d'étape, d'information et de réaction. Il indique que des éléments plus détaillés seront présentés ensuite lors de la mission d'appui de bassin. Le projet sera arrêté par le Préfet de Bassin et mis à consultation à partir de la deuxième quinzaine de juillet jusqu'à mi-septembre. Il indique qu'il s'agit d'une consultation large et que le document sera mis en ligne sur le site de la Préfecture et le portail de bassin. Il rappelle que le Comité de Bassin sera amené à se prononcer pour un avis formel le 08 décembre 2017, il s'agit du dernier avis avant l'adoption par le Préfet de Bassin avant le 31 décembre 2017.

**M. FLAJOLET** demande si la question de la communication dans la SOCLE peut être un chapitre où le penser autrement. Il suggère l'idée d'y apporter une e-communication qui permettrait également de faire de la formation.

**M. GREVET** indique que le document prévoit dans les recommandations de continuer un accompagnement étroit des services de l'Etat et notamment d'utiliser les instances qui existent déjà. Il souligne que le volet information, communication est dans les recommandations de la SOCLE. Il indique que dans le volet institutionnel, il y a des modalités à préciser et à construire.

**M. CANNEVA** indique que l'éducation à l'environnement est un des axes porté par le ministère de la transition écologique et solidaire. Il indique que cela relève des compétences du commissariat général au développement durable mais pas dans un axe uniquement pour le domaine de l'eau mais qui couvre l'ensemble des champs du ministère. Il indique qu'il s'agit d'un des volets essentiels de l'action pour préparer les générations futures à poursuivre les efforts de chaque jour.

**Mme BAGUET** complète en indiquant que la DREAL a un budget modeste qui est consacré à l'éducation à l'environnement et au développement durable. Il ressort du débat que la question de naviguer dans la complexité et la rendre lisible à la portée de tout le monde pour que chacun la comprenne à tout niveau de responsabilité et à tout niveau d'âge est un vrai besoin. Elle indique que les services vont regarder comment, dans la version de la SOCLE, cela va être porté.

**Mme POTEVIN** indique que le territoire est riche en associations qui font tous les jours le travail de rendre simple les choses très complexes. Elle indique que pour cela les associations s'appuient sur des personnes qui sont issues du territoire et qui ont à cœur d'avoir cette mission de transmission, de clarification et d'explication avec des mots simples. Elle indique que les associations ont besoin d'argent.

**M. BARBIER** souligne qu'il y a un intérêt à travailler sur les formations de formateurs à l'environnement. Il indique qu'il n'y a pas de sensibilisation de l'environnement dans les écoles.

**M. TREDEZ** indique qu'il est important d'aider, qu'il s'agit bien d'un élément de fonctionnalité et de réussite des programmes de politique publique.

**Mme BAZIN** indique que dans l'éducation nationale, il y a du progrès aussi, le développement durable est intégré dans certaines parties de programme au collège en 4<sup>ème</sup>. Elle souligne qu'il y a dans certaines académies un Mr ou Mme développement durable qui est nommé.

**M. VAILLANT** indique que l'on a passé beaucoup de temps autour de la complexité mais qu'il faudrait essayer de la diminuer.

**M. GALTIER** conclut en indiquant qu'il y a un mot clé qui est celui des bassins versants. Il indique que l'on vise un système plus simple qui doit être plus cohérent y compris pour l'Agence de l'Eau, pour la mise en œuvre de ses financements et pour que les structures qui émergeront soient plus pertinentes par rapport à leurs objets en se rapprochant le plus possible des bassins versants.

En ce qui concerne, l'éducation, l'information, la pédagogie, on distingue deux cibles :

- les collectivités, EPCI pour qui il est indispensable d'avoir un accompagnement.

Il rappelle que s'il y a un besoin d'approfondissement, de zoom sur des territoires particuliers pour prendre les décisions et savoir quelles sont les conséquences financières. Il mentionne que l'Agence s'engage à y répondre à travers l'appel à projets.

- L'ensemble des usagers, les citoyens, les contribuables.

Il indique qu'il faudra étendre les compétences de l'Agence de l'Eau à la biodiversité et indique qu'il devra y avoir un axe éducation à la nature à l'environnement qui devra avoir toute son importance.

## 6 – CONTRIBUTION DU PARLEMENT DES JEUNES SUR « LA SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR L'EAU »

**M. DERICQ** présente, en référence au point 6 la contribution du parlement des jeunes sur « la solidarité internationale pour l'eau ».

**Pas de remarque**



**7 – CONTRIBUTION DE L'ECOLE ECOLOGIQUE FRANCO BULGARE SUR LE THEME :  
« ENSABLEMENT, EROSION, SUBMERSIONS MARINES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE  
EN BAIE DE SOMME. COMMENT CONCILIER LES DIFFERENTS ENJEUX DE LA BAIE DE  
SOMME ? »**

**M. DERICQ** présente, en référence au point 7 la contribution de l'école écologique Franco Bulgare sur le thème : « ensablement, érosion, submersions marines et changement climatique en baie de Somme. Comment concilier les différents enjeux de la baie de Somme ?

**Remarques et Débats :**

**M. FLAJOLET** indique qu'il manque une ligne dans les constats de la DREAL, il précise que les enjeux sont aussi un enjeu international.

**M. TREDEZ** indique que la convergence avec les jeunes doit nous renforcer dans la détermination à mettre en place le programme.

**8 – PROJETS DE PROCES-VERBAUX**

**Pas de remarque**

**9 - PLANNING DES INSTANCES ET GROUPES DE TRAVAIL XI<sup>EME</sup> PROGRAMME  
D'INTERVENTION**

**M. GALTIER** indique que le planning fait partie du dossier et souhaite attirer l'attention sur la fiche qui se trouve dans le dossier. Il s'agit d'une fiche d'inscription au groupe de travail de préparation du 11<sup>eme</sup> programme qu'il faut retourner à l'Agence.

**M. FLAJOLET** insiste sur le caractère indispensable d'être présent lors des groupes de travail.

**M. FLAJOLET** clôt la séance du Comité de Bassin du 30 juin 2017 à 12H16

**LE PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN**

André FLAJOLET



**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE  
SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN**

Bertrand GALTIER



**ANNEXES**  
**DOCUMENTS REMIS SUR TABLE**

# MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DU COMITE DE BASSIN ARTOIS PICARDIE SUITE DECRET ET ARRETE DU 10 MAI 2017

Le 21 juin 2017

| Collèges                                                               | Composition au 20 avril 2017 |                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Composition au 10 mai 2017       |                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                        | Nbr                          | Composition                                                                                                                                                                                                                        | Mode Désignation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Nbr                              | Composition                                                                                                                                                      | Mode Désignation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Représentants des collectivités (32 personnes soit 40%)                | 3                            | Régions                                                                                                                                                                                                                            | Par et parmi leurs membres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2                                | Région Hauts-de-France                                                                                                                                           | Par et parmi leurs membres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                        | 12                           | Départements                                                                                                                                                                                                                       | Par et parmi leurs membres + président de l'assemblée des départements de France pour ceux élus au titre de la coopération Interdépartementale                                                                                                                                                                                                                                                                      | 4                                | Départements                                                                                                                                                     | Par et parmi leurs membres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                        | 4                            | 4 Nord, 4 Pdc, 1 Alsine, 3 Somme                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1 Nord, 1 Pdc, 1 Alsine, 1 Somme |                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                        | 4                            | Communes rurales ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales dont 1 représentant d'une commune ou d'un EPCI du littoral                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 4                                | Communes rurales ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                        | 4                            | Agglomérations de plus de 100 000 habitants ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins une agglomération de plus de 100 000 habitants dont un représentant d'une agglomération ou d'un EPCI du littoral |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 4                                | Agglomérations de plus de 100 000 habitants ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins une agglomération de plus de 100 000 habitants | Parmi les membres de leurs assemblées délibérantes par l'ANF en liaison avec les autres associations de collectivités territoriales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                        | 3                            | Communes du littoral (en plus des communes rurales et agglomérations)                                                                                                                                                              | Parmi les membres de leurs assemblées délibérantes par l'ANF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 3                                | Communes du littoral ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes du littoral                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                        | 6                            | Divers                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 6                                | Divers                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                        | 5                            | Agriculture représentant les principales agricultures du bassin quant aux filières et aux pratiques, dont au moins un agriculteur bio                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 4                                | EPB appartenant à une liste arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin ; chacun de ces établissements dispose d'un seul représentant                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                        |                              | Par un collège formé par les présidents des chambres d'agriculture (de l'Alsine, Nord, Pas de Calais et Somme) en concertation avec les groupements départementaux ou régionaux d'agriculteurs biologiques                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2                                | EPAGE ou syndicats mixtes compétents dans le domaine de l'eau appartenant à une liste arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                        |                              |                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2                                | Président d'une CLE                                                                                                                                              | Par et parmi les membres de leur assemblée délibérante                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Représentants des usagers en 3 sous collèges : (32 personnes soit 40%) | 1                            | Pêche maritime                                                                                                                                                                                                                     | Comité national des pêches maritimes et des élevages marins                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1                                | Pêche maritime                                                                                                                                                   | Centre national de la propriété forestière                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                        | 1                            | Batellerie                                                                                                                                                                                                                         | Comité des armateurs fluviaux et Chambre nationale de la batellerie artisanale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1                                | Batellerie                                                                                                                                                       | Comité national des pêches maritimes et des élevages marins                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                        | 1                            | Tourisme                                                                                                                                                                                                                           | Préfet coordonnateur de bassin sur proposition des instances représentatives du tourisme du bassin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1                                | Tourisme                                                                                                                                                         | Préfet coordonnateur de bassin sur proposition des instances représentatives du tourisme du bassin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                                        | 9                            | Industrie dont 1 issu des industries portuaires ou 1 du tourisme littoral                                                                                                                                                          | Par un collège formé par les présidents des CCI régionales et présidents des MEDEF régionaux et le président de COOP de France après consultation de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), de l'Union professionnelle artisanale (UPA) et des chambres régionales de métiers et de l'artisanat (CRMA) en recherchant la représentation de tous secteurs, notamment de l'artisanat. | 9                                | Industrie dont 1 issu des industries portuaires ou 1 du tourisme littoral                                                                                        | Par un collège formé par le président de la CCI régionale des Hauts-de-France et le président du MEDEF régional (Mouvement des entreprises de France) des Hauts-de-France et le président de COOP de France après consultation de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), de l'Union professionnelle artisanale (UPA) et des chambres régionales de métiers et de l'artisanat (CRMA) dans la recherche d'une représentation de tous les secteurs, notamment de l'artisanat. |
|                                                                        | 1                            | Distributeur d'électricité                                                                                                                                                                                                         | Par l'Union française de l'électricité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1                                | Distributeur d'électricité                                                                                                                                       | Par l'Union française de l'électricité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                        | 1                            | Distributeur d'eau                                                                                                                                                                                                                 | Par la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 1                                | Distributeur d'eau                                                                                                                                               | Par la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                        | 2                            | Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA)                                                                                                                                                        | Par la Fédération nationale de la pêche et de la protection du milieu aquatique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2                                | Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA)                                                                                      | Par la Fédération nationale de la pêche et de la protection du milieu aquatique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                        | 3                            | Associations agréées de défense des consommateurs                                                                                                                                                                                  | Par le préfet coordonnateur de bassin sur proposition des instances représentatives des associations de consommateurs présentes sur le bassin, dont au moins l'un d'entre eux représentant les associations disposant de la reconnaissance spécifique prévue à l'article R.431-1 du code de la consommation qui en font la demande                                                                                  | 3                                | Associations agréées de défense des consommateurs                                                                                                                | Par le préfet coordonnateur de bassin sur proposition des instances représentatives des associations de consommateurs présentes sur le bassin, dont au moins l'un d'entre eux représentant les associations disposant de la reconnaissance spécifique prévue à l'article R.431-1 du code de la consommation qui en font la demande                                                                                                                                                                         |
|                                                                        | 4                            | Associations agréées de protection de la nature, dont 1 ayant compétence dans le domaine littoral ou des milieux marins                                                                                                            | Par le préfet coordonnateur de bassin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 4                                | Associations agréées de protection de la nature, dont 1 ayant compétence dans le domaine littoral ou des milieux marins                                          | Par le préfet coordonnateur de bassin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                        | 2                            | Personnes qualifiées                                                                                                                                                                                                               | Proposés à l'agrément du ministre chargé de l'environnement par le préfet coordonnateur de bassin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 2                                | Personnes qualifiées                                                                                                                                             | Proposés à l'agrément du ministre chargé de l'environnement par le préfet coordonnateur de bassin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                                                        | 2                            | CESEB, à raison d'un délégué par région                                                                                                                                                                                            | Par le ministre chargé de l'environnement sur proposition du CESEB                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1                                | CESEB, à raison d'un délégué par région                                                                                                                          | Par le ministre chargé de l'environnement sur proposition du CESEB                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

B3

| Collèges                                                                             | Composition au 20 avril 2017 |                                                                                                                                               | Composition au 10 mai 2017 |                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                      |                              |                                                                                                                                               |                            |                                                                                                                                               |
| Représentants de l'Etat et de ses établissements publics<br>(16 personnes soit 20 %) | 1                            | Préfet de la région Hauts de France, préfet coordonnateur de bassin ou son représentant                                                       | 1                          | Préfet de la Région Hauts de France, préfet coordonnateur de bassin ou son représentant                                                       |
|                                                                                      | 1                            | Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, délégué de bassin, ou son représentant            | 1                          | Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, délégué de bassin, ou son représentant            |
|                                                                                      | 1                            | Secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France, ou son représentant                                                      | 1                          | Secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France, ou son représentant                                                      |
|                                                                                      | 1                            | Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France, ou son représentant                                | 1                          | Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France, ou son représentant                                |
|                                                                                      | 1                            | Directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord, ou son représentant                                  | 1                          | Directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord, ou son représentant                                  |
|                                                                                      | 1                            | Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, ou son représentant | 1                          | Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, ou son représentant |
|                                                                                      | 1                            | Directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord (DIRM), ou son représentant                                                        | 1                          | Directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord (DIRM), ou son représentant                                                        |
|                                                                                      | 1                            | Directeur de Voies navigables de France (VNF) ou son représentant                                                                             | 1                          | Directeur de Voies navigables de France (VNF) ou son représentant                                                                             |
|                                                                                      | 1                            | Directeur général délégué du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ou son représentant                                          | 1                          | Directeur général délégué du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ou son représentant                                          |
|                                                                                      | 1                            | Directeur général de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) ou son représentant                             | 1                          | Directeur général de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) ou son représentant                             |
|                                                                                      | 1                            | Directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant                                                  | 1                          | Directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant                                                  |
|                                                                                      | 1                            | Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France                                                                    | 1                          | Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France                                                                    |
|                                                                                      | 1                            | Directeur du grand port maritime de Dunkerque ou son représentant                                                                             | 1                          | Directeur du grand port maritime de Dunkerque ou son représentant                                                                             |
|                                                                                      | 1                            | Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) ou son représentant                                                        | 1                          | Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) ou son représentant                                                        |
|                                                                                      | 1                            | Directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ou son représentant                                        | 1                          | Directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ou son représentant                                        |
|                                                                                      | 1                            | Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ou son représentant                                                          | 1                          | Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ou son représentant                                                          |

2/2